

Éducation - Subventions aux classes transplantées ou de découverte

Mme FELLMANN, Première Adjointe, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer, pour les séjours en classes transplantées ou de découverte, les sommes suivantes, correspondant à une subvention de 8,32 € par jour et par enfant :

Écoles	Lieu de séjour	Classes	Dates séjour	Nombre d'élèves	Nombre de jours	Montant
Bourgogne maternelle	Les Fauvettes à Levier (séjour organisé dans le cadre de la liaison Grande Section et Cours Préparatoire des écoles Bourgogne)	GS	7 et 8 novembre 2005	25	50	416,00 €
			4 au 6 mai 2006	25	75	624,00 €
Bourgogne élémentaire		CP	7 et 8 novembre 2005	18	36	299,52 €
			4 au 6 mai 2006	18	54	449,28 €

Par ailleurs, pour les séjours de l'école élémentaire Curie aux Grangettes, du 10 au 14 octobre 2005 et du 3 au 6 janvier 2006, les familles de trois enfants ne peuvent acquitter la part restant à leur charge. Il est proposé au Conseil Municipal de doubler pour ces élèves la participation habituelle de 8,32 € par jour et par enfant accordée lors du Conseil Municipal du 27 octobre 2005, soit une participation supplémentaire de 124,80 € pour le séjour de 2005 et 99,84 € pour le séjour de 2006.

Les subventions seront versées aux coopératives des écoles à l'issue des séjours, après vérification du nombre d'enfants présents.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette répartition, et en cas d'accord, à prélever ces sommes sur les crédits de l'exercice courant inscrits au chapitre 65.255/6574 CS 21100.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte cette répartition.

Récépissé préfectoral du 1^{er} décembre 2005.